



Angoulême, le 3 février 2020

INVITATION PRESSE

Signature du protocole d'engagements renforcés et réciproques de GrandAngoulême

- - - - -

Le contrat de ville de GrandAngoulême aborde en 2020 sa cinquième année de programmation.

Afin d'entretenir la dynamique des actions menées par l'ensemble des acteurs engagés dans la politique de la ville, et conformément à la circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019, le dispositif du contrat de ville a été rénové avec la mise en place d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques entre tous les partenaires signataires du contrat de ville 2015-2022.

La signature de cet avenant est la première dans le département et marque la poursuite des actions de cohésion sociale et de développement dans les quartiers prioritaires de la ville d'Angoulême, Soyaux et La Couronne.

Vous êtes cordialement conviés à cette signature :

jeudi 6 février 2020 à 9h30
dans les salons de l'hôtel de la préfecture